

INPI 2285

Etablissements DARTY et FILS
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 153 955 610 F
129 avenue Gallieni
93140 BONDY

13 FEV. 2001

R.C.S. BOBIGNY B 542 086 616



=====

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 5 DECEMBRE 2000**

=====

.....

**DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COOPTATION
D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil de surveillance que Monsieur Philip ROWLEY, appelé à d'autres fonctions au sein de Groupe Kingfisher, lui a fait part de sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance de la société, à compter de ce jour.

Monsieur le Président indique au Conseil de surveillance que le nombre de membres du Conseil de surveillance restant en fonction étant égal au minimum statutaire, le Conseil de surveillance a la faculté, conformément à l'article 137 alinéa 1 de la loi du 24 juillet 1966, de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau membre dudit Conseil.

Il propose, que soit coopté, Monsieur Jean-Noël LABROUE, domicilié à NOGENT/MARNE (94130), 40 bis avenue de la Source

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, coopte à l'unanimité Monsieur Jean-Noël LABROUE, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Philip ROWLEY, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003/2004.

Monsieur Jean-Noël LABROUE a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions de membre du Conseil de surveillance, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Conformément à la loi, cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la société.

**DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COOPTATION
D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil de surveillance que Monsieur Roger HOLMES, lui a également fait part de sa démission de ses fonctions de membre du Conseil de surveillance de la société, qui deviendra effective à l'issue de la réunion dudit Conseil de surveillance.

Monsieur le Président indique au Conseil de surveillance que le nombre de membres du Conseil de surveillance restant en fonction étant égal au minimum statutaire, le Conseil de surveillance a la faculté, conformément à l'article 137 alinéa 1 de la loi du 24 juillet 1966, de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau membre dudit Conseil.

Il propose que soit coopté Madame Helen WEIR domicilié à HANTS RG 24 7 DA, Old Basing House, 99 The Street Old Basing, ENGLAND.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, coopte à l'unanimité Madame Helen WEIR, en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Roger HOLMES, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002/2003.

Madame Helen WEIR a fait savoir par avance qu'il acceptait ses fonctions de membre du Conseil de surveillance, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Conformément à la loi, cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la société.

.....

Certifié conforme à l'original
